

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,

le 5 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
27 FEVRIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 MARS 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 27

Votants : 36

Etaient Présents : M. Bernard AUDRAN, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Daniel BOURZEIX, Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°37-2019 – FINANCES – BUDGET ANNEXE MAISON FUNERAIRE (402) - ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2018**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2018 du budget annexe Maison Funéraire.

Une note d'information détaillant les dépenses et recettes de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes a été adressée préalablement aux conseillers communautaires, en complément des comptes administratifs.

BALANCE	
Dépenses Fonctionnement	29 306,05
Recettes Fonctionnement	32 886,41
Bilan exercice 2018	3 580,36
Résultat antérieur reporté	36 052,22
Résultat de clôture Section de Fonctionnement	39 632,58
Dépenses Investissement	3 184,16
Recettes Investissement	11 181,13
Bilan exercice 2018	7 996,97
Résultat antérieur reporté	36 673,12
Résultat de clôture Section d'Investissement	44 670,09
Reste à réaliser Dépenses Investissement	
Reste à réaliser Recettes Investissement	
Total Restes à réaliser 2018	0,00
Total Dépenses	32 490,21
Total Recettes	44 067,54
BILAN exercice 2018	11 577,33
Résultat antérieur reporté	72 725,34
RESULTAT de clôture fin exercice 2018	84 302,67

Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	Réalisé en %	Non réalisé en €	Non réalisé en %
Écritures réelles					
011 Charges à caractère général	32 379,22	3 605,66	11,14	28 773,56	88,86
012 Charges de personnel	16 500,00	14 477,74	87,74	2 022,26	12,26
65 Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,06	0,00	3 999,94	100,00
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	41,46	2,07	1 958,54	97,93
Sous-total écriture réelles	54 879,22	18 124,92	33,03	36 754,30	66,97
Écritures d'ordre ou sans réalisation					
022 Dépenses imprévues *	2 175,00		0,00	2 175,00	100,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 183,00	11 181,13	99,98	1,87	0,02
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	13 358,00	11 181,13	83,70	2 176,87	16,30
TOTAL Dépenses de fonctionnement	68 237,22	29 306,05	42,95	38 931,17	57,05

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	Réalisé en %	Non réalisé en €	Non réalisé en %
Écritures réelles					
75 Autres produits de gestion courantes	29 000,00	29 702,25	102,42	-702,25	-2,42
Sous-total écriture réelles	29 000,00	29 702,25	102,42	-702,25	-2,42
Écritures d'ordre ou sans réalisation					
002 Résultat reporté *	36 052,22		0,00	36 052,22	100,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 185,00	3 184,16	99,97	0,84	0,03
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	39 237,22	3 184,16	8,12	36 053,06	91,88
TOTAL Recettes de fonctionnement	68 237,22	32 886,41	48,19	35 350,81	51,81

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2018	CA 2018	Réalisé en %	Non réalisé en €	Non réalisé en %
Ecritures réelles					
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00		0,00	1 000,00	100,00
21 Immobilisations corporelles	35 171,12		0,00	35 171,12	100,00
23 Immobilisations en cours	8 500,00		0,00	8 500,00	100,00
Sous-total écriture réelles	44 671,12	0,00	0,00	44 671,12	100,00
Ecritures d'ordre ou sans réalisation					
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 185,00	3 184,16	99,97	0,84	0,03
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	3 185,00	3 184,16	99,97	0,84	0,03
TOTAL Dépenses d'investissement	47 856,12	3 184,16	6,65	44 671,96	93,35

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	BP 2018	CA 2018	Réalisé en %	Non réalisé en €	Non réalisé en %
Ecritures d'ordre ou sans réalisation					
001 Solde d'exécution reporté *	36 673,12		0,00	36 673,12	100,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 183,00	11 181,13	99,98	1,87	0,02
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	47 856,12	11 181,13	23,36	36 674,99	76,64
TOTAL Recettes d'investissement	47 856,12	11 181,13	23,36	36 674,99	76,64

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Après lecture du compte administratif 2018, le Président ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Maison Funéraire pour l'exercice 2018 présenté par le Président de séance.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le *MIBNS*
Le Président,